

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-19 du 21 juin 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730482S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° N 2015-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant Mme Marie-Émilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale déléguée en charge des ressources humaines de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 7 au 20 août 2017 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane NOËL, Mme Marie-Émilie JEHANNO, directrice générale déléguée en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 juin 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS